28e ANNEE N° 2321 PARAIT LE SAMEDI 6 AVRIL 1912

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.
Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

APPEL
AUX SISTERONNAIS

Encore une Société ? dira-t-on.

Oui, encore une Société, mais ouverte à tous, créée pour tous !

Notre but, comme le disent nos statuts ci-dessous, est de travailler purement et simplement dans l'intérêt de notre ville, à la prospérité de son commerce.

Le commerce est l'âme vitale d'une cité ; son accroissement apporte du mieux être chez tous les habitants quels qu'ils soient, quelque profession qu'ils exercent, c'est pourquoi tous doivent venir à nous :

Négociants, parce qu'ils profiteront directement du nombre de visiteurs, d'étrangers que nos fêtes attireront à Sisteron ;

Agriculteurs, parce que la consommation augmentant ils obtiendront de leurs produits un prix plus rénumérateur ;

Ouvriers, car des travaux seront utiles, des améliorations seront nécessaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des immeubles.

La Suisse a du sa prospérité rapide, énorme, à l'union de ses citoyens. Nice a dû son universelle renommée aux efforts incessants de son Comité de fêtes.

Nos intérêts sont solidaires, unissons-nous pour les défendre, pour les favoriser et, limitant aux périodes électorales nos discussions, nos luttes, groupons nos efforts, nos idées, nos initiatives pour le plus grand bien de notre commerce local, pour la prospérité de notre ville, de notre petite patrie.

Donnez-nous votre appui moral et financier en nous donnant votre adhésion, nous serons le nombre, nous serons la force et nous atteindrons ainsi plus facilement notre but.

La Commission provisoire.

Comité de Fêtes de Sisteron

STATUTS

ART. 1er — Il est formé entre les personnes hommes, dames et demoiselles qui adhéreront par leur cotisation aux présents statuts, une Société dite : **Comité de Fêtes de Sisteron**.

ART. 2. — Cette Société a pour but de réunir par des moyens divers, des fonds nécessaires à l'organisation de fêtes et réjouissances publiques de la ville de Sisteron, d'organiser lesdites fêtes avec l'agrément des pouvoirs publics, de grouper les bonnes volontés nécessaires à leur exécution et d'en diriger et former les programmes.

L'organisation desdites fêtes devant avoir lieu, lorsque cela sera utile, concurremment avec l'autorité municipale ou autres, ou bien simplement avec son agrément ou son autorisation,

ART. 3. — Le Comité permanent de fêtes se compose de membres actifs et de membres donateurs. Toute adhésion de membre actif devra être soumise à l'agrément de la Commission qui se réserve de ne pas accepter l'adhésion de personnes dont la moralité lui paraîtrait douteuse.

ART. 4 — Les membres actifs du Comité devront verser une cotisation annuelle de **3** francs. Cette cotisation sera perçue chaque année par les soins du trésorier de la Société ; elle écherra le 1er Janvier de chaque année.

Les membres donateurs du Comité devront verser une cotisation annuelle d'au moins **10** francs ou bien un versement unique de **100** francs. Cette cotisation sera perçue de la même façon que la précédente et à la même époque.

ART. 5. — A défaut par l'un des membres de verser sa cotisation annuelle, le secrétaire constatera le non versement et un mois après un rappel d'avoir à verser, le sociétaire qui aura négligé ou refusé d'exécuter le versement sera considéré comme démissionnaire sans autre formalité.

ART. 6. — Les membres actifs du Comité devront assister aux réunions générales et prêter leur concours dans la mesure de leurs forces, à l'organisation et à la bonne marche des fêtes.

ART. 7. — Il sera tenu chaque année au mois de Janvier une réunion générale de la Société, dans laquelle il sera fait l'exposé des comptes actifs et passifs de l'année écoulée et procédé à la fixation des grandes lignes du programme des fêtes de l'année.

Les délibérations seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de non obtention de la majorité absolue on procédera à un second tour à la majorité relative.

BUREAU

ART. 8. — Le bureau du Comité se compose de :

1 Président,
3 Vice-présidents,
2 Secrétaires,
2 Trésoriers,
12 Assesseurs ou Conseillers,
2 Archivistes.

Ils seront nommés par l'assemblée générale pour trois années, ils seront rééligibles indéfiniment, et l'assemblée pourra par un simple vote, lors de la réunion générale, renouveler les pouvoirs du bureau pour une nouvelle période. En cas de vacance d'un siège le Conseil y pourvoiera.

ART. 9. — Le bureau sera chargé de l'élaboration des programmes, de la fixation des jours de fêtes et de l'exécution du programme. A cet effet, il se subdivisera au moment de chaque fête en sous-commissions qui seront chacune chargées d'une partie spéciale de la fête qu'elles devront faire exécuter et surveiller sous leur responsabilité et sous l'impulsion du président.

Les secrétaires devront tenir régulièrement les livres de la Société, prendre note succinte des décisions importantes prises au cours des délibérations, faire les convocations et généralement toutes écritures.

Les trésoriers se partageront le soin et la responsabilité de la Caisse sociale. Les paiements ne pourront être effectués par les trésoriers que sur le « vu bon à payer » du Président ou de son fondé de pouvoir.

Les fonds disponibles pourront être déposés à la Caisse d'Epargne et retirés par les soins du trésorier avec l'approbation du Président.

Les Président et Vice-Présidents sont chargés de la direction générale de la Société.

En cas de vote et de partage sur une question mise aux voix, le Président ou celui des Vice-Présidents qui dirigera les débats aura voix prépondérante.

ART. 10. — Un Comité d'honneur composé de M. le Maire de Sisteron, M. le Député de l'arrondissement, MM. les Sénateurs, M. le Conseiller général, M. le Sous-Préfet, M. le Président du Tribunal, M. le Commandant d'armes sera constitué.

ART. 11 — Les cotisations seront versées entre les mains du trésorier qui en délivrera une quittance détachée du carnet à souche. Une fois versée, la cotisation est définitivement acquise à la Société et ne peut en aucun cas être remboursée.

ART. 12. — Le Comité peut recevoir de toutes personnes tous dons pouvant être affectés au but poursuivi par lui. Le nom du donateur sera inscrit au compte rendu et le titre de membre donateur pourra lui être conféré.

ART. 13. — Les fonds réalisés soit par cotisations, dons, produits de fêtes et quêtes, seront employés après prélèvements des frais nécessaires à la marche de la Société, à l'organisation de fêtes publiques dans la ville de Sisteron.

Il ne pourra être dérogé au présent article qu'en vertu d'une délibération prise en assemblée générale.

ART, 14. — La dissolution de la Société ne pourra être demandée que par écrit signé de cinq membres du Comité. Elle sera décidée en assemblée générale à la majorité de 2/3 des voix.

En cas de dissolution les fonds en caisse recevront telle destination que l'assemblée générale décidera sans pouvoir être employés à autre chose qu'à l'organisation d'une fête publique de Sisteron.

ART. 15. — Toute discussion ou manifestation politique et religieuse est interdite au sein de la Société.

ART. 16. — Les présents statuts seront déposés à la Sous-Préfecture aux fins d'obtenir à la Société la capacité juridique prévu par l'art. 5 de la loi de 1901.

Le Comité provisoire :

Président,
A. REYNAUD, négociant.

Vice Présidents,
P. BOREL, notaire,
H. CHASTEL, négociant,
A. CLERGUE, libraire.

Trésoriers,
BÉRARD, banquier, JANSSON, Caissier de la Caisse d'Epargne,

Secrétaires,
A. BRUNET, Secrétaire de la Sous-Préfecture,
J. REYMOND, Secrétaire de la Mairie.

Conseillers : LOUCHE, Commissaire de gare ; LIEUTIER, rentier ; GALLISSIAN, PEIGNON, SIARD cafetiers ; SARON, LIE TIER, imprimeurs ; GIRARD, CLERGUE, hôteliers ; AUG. NICOLAS ; MAUREL ; JEAN RULLAN, négociant.

Pour Sisteron, Pour la gaieté, Pour le commerce

Il y a quelques jours à peine tout Sisteron était en liesse : il fêtait avec éclat la Mi-Carême et applaudissait à la réussite des fêtes rendant ainsi hommage à l'esprit d'initiative des organisateurs.

Aujourd'hui, imbus du même esprit, un groupe de bonnes volontés a été constitué en Comité permanent de fêtes.

Convoqués dimanche dernier dans une salle de la mairie, un très grand nombre de citoyens avaient répondu à l'appel A l'issue de cette réunion un comité provisoire fut nommé, et dans une seconde réunion tenue mardi dernier furent arrêtées les grandes lignes de la constitution de cette nouvelle Association ainsi que l'élaboration des statuts que nous publions plus loin.

Loin de se grouper en association d'intéressés, les membres du comité veulent au contraire mettre toute leur énergie à la disposition de leurs compatriotes et de leur pays.

Depuis longtemps chacun à put constater que le commerce local s'enlizait et que chaque année beaucoup de nos compatriotes allaient chercher plus loin ce que Sisteron leur refusait. Nous ne dirons pas qu'avec la création d'un Comité permanent de fêtes l'âge d'or soit venu, non, nous dirons simplement que loin de la politique, si tous nos compatriotes ou à défaut ceux qui peuvent, veulent aider le comité en signant leur bulletin d'adhésion, Sisteron peut à l'avenir connaître une ère nouvelle de prospérité.

Par sa bonne organisation, d'accord avec les pouvoirs publics, le Comité pourra, lorsqu'il croira le moment venu, organiser des fêtes et des concerts de manière à attirer chez nous le plus grand nombre d'étrangers.

Déjà, dans d'autres villes, existe un Comité permanent, pourquoi n'en serait-il pas de même à Sisteron ?

Il est donc urgent que nombreux soient les adhérents afin de mener à bonne fin cette intéressante entreprise.

Et comme dans tout ceci la gaîeté, les réjouissances ne perdent pas leurs droits, nous sommes en droit d'espérer que le concours de la population nous est acquis d'avance pour le bon renom du pays natal, pour l'humour sisteronnais et pour le commerce en général.

P. L

Nous prévenons les personnes qui auront reçu un bulletin d'adhésion qu'une délégation se rendra chez elles le retirer. La cotisation annuelle est **fixée** à 3 francs.

© VILLE DE SISTERON

SOCIÉTÉ SCOLAIRE DE SECOUR MUTUELS & DE RETRAITES DE SISTERON-NOYERS

Compte rendu des opérations de l'année 1911

La Mutualité scolaire de Sisteron-Noyers est approuvée par arrêté ministériel en date du 18 Novembre 1902.

Elle a pour but principal : 1° de venir en aide aux sociétaires malades au moyen d'une indemnité payée aux parents pendant le temps de la maladie de leur enfant ; 2° d'établir au profit de chacun d'eux les premiers éléments d'un Livret personnel de retraites pour la veillesse à capital réservé.

La société se compose de membres participants des deux sexes recevant ou ayant reçu l'instruction dans une école publique des cantons de Sisteron et de Noyers et de membres honoraires.

La cotisation annuelle des membres participants est de 5 fr. 20.

Le nombre de membres participants au 31 décembre 1911 est de 268.

Les *recettes* de l'année s'élèvent à la somme de 1569,34, savoir :

1° en caisse au commencement de l'exercice	145,34
2° cotisations des membres participants	1424,00
Total des recettes	1569,34

Les *dépenses* se sont élevées à la somme de 354,00, savoir :

1° frais généraux et de gestion	7,00
2° Indemnités de maladie	347,00
Total des dépenses	1215,34

Reste en caisse à la fin de l'exercice 1911 : 1215,34.

Un versement de 4 francs sur chacun des Livrets de la Caisse Nationale des Retraites pour les sociétaires en règle au 31 décembre 1911 va être effectué. Cette opération nécessitera l'emploi d'une somme de 1084 fr. L'encaisse disponible étant de 1215 34, il y aura lieu de reporter à l'exercice 1912 un reliquat de la somme de 131,34.

Une subvention de l'Etat de 478 fr. a été accordée à la Société en 1911. Elle a été répartie entre les sociétaires titulaires d'un livret de retraite au 31 décembre 1910.

Nous ne saurions trop engager les parents dont les enfants ne sont pas encore affiliés à cette excellente Société à en demander l'inscription à M. le Directeur de l'école primaire de leur commune qui leur donnera toutes les instructions et les renseignements nécessaires.

Le Conseil d'Administration.

Chronique Locale

SISTERON

Premier Avril — Nous sommes entrés dans ce mois que Fabre d'Eglantine avait baptisé Germinal. C'est le printemps, c'est Pâques, la fête du renouveau, à laquelle on prélude par les farces du « poisson d'avril ».

Quelle est donc l'origine du « poisson d'avril » ?

Une des versions les plus connues nous parle de ce prince de la maison de Lorraine que Louis XIII gardait dans une forteresse dont la Meurthe baignait les fondations et qui se sauva en traversant la rivière à la nage. Voilà le « poisson », sa date, et surtout la cause de sa popularité, en Lorraine, où, par esprit de nationalité on perpétra ce souvenir en imaginant d'amusantes tromperies à chacun de ses anniversaires.

Mais il paraîtrait que la véritable version remonterait à des temps plus lointains.

Par un arrêt du Parlement, enregistré en 1567, Charles IX régnant, le calendrier fut changé et le commencement de l'année fixé du jour de Pâques au 1r janvier. Il s'ensuivait que les étrennes qui se donnaient en avril furent reportées au mois nouveau qui prenait la tête du calendrier. Mais on conserva le souvenir du passé et l'on s'amusa aux dépens de ceux qui protestaient contre l'innovation. On leur donnait des étrennes comiques. et comme en avril le signe zodiacal est le Poisson, on imposa ce nom à ce genre d'innocentes plaisanteries.

En cherchant bien, nous trouverions d'autres explications

Octroi. — Est autorisée la prorogation, jusqu'au 31 décembre 1914 inclusivement, à l'octroi de Sisteron, d'une surtaxe de 15 francs par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthes et autres liquides alcooliques non dénommés.

Cette surtaxe est indépendante du droit de 15 francs établi à titre de taxe principale.

Le produit de la surtaxe autorisée est affecté au service de l'emprunt de 181.000 francs contracté en vue de la construction d'une école primaire supérieure.

L'administration locale sera tenue de justifier, chaque année, au préfet, de l'emploi de ce produit, dont un compte général. tant en recette qu'en dépense, devra être fourni à l'expiration du délai fixé par la présente loi.

Collège. — Aux examens d'aptitude aux Bourses de l'enseignement secondaire dans les lycées et Collèges qui ont eû lieu le 28 mars dernier, le Collège de Sisteron compte 2 candidats reçus.

Ce sont : 1° M. Chabrier Georges, élève de 3e, qui concourait dans la 4e série B ; 2° M. Bouchet Marcel, élève de 6e, qui concourait dans la 6e série B.

Ce résultat aura d'heureuses conséquences pour notre cher Collège et nous félicitons Maîtres et élèves pour cet honorable succès.

Promotion. — A la dernière heure, nous apprenons la promotion à la 4e classe de son ordre du tout dévoué et bien sympathique M. Jaume, professeur de lettres et d'anglais dans notre établissement secondaire.

Travailleur infatigable, M. Jaume méritait bien cet avancement auquel nous applaudissons de tout cœur.

Cinéma « Le Rêve ». — Sûrement c'est encore le Cinema « Le Rêve » qui nous offre au Casino le spectacle le plus agréable et le mieux adapté.

Ce soir au programme *Amour de Page*, scène dramatique en couleurs ; *Le Vieux Comédien*, de Michel Carré ; *Rigadin a l'âme sensible*, comique, et l'*Inporteur*, voilà les numéros les plus sensationnels. Notons cependant que dans ce programme le comique y règne en maître. Ce sera donc très intéressant et très risible.

As tu-vu Bonnot ? — Depuis les exploits du triste trio Carrouy, Garnier et Bonnot, il ne peut passer chez nous aucune automobile grise sans qu'invariablement votre ami vous demande : as-tu-vu Bonnot ? il vient de passer ; tout surprit de cette question vous répondez *Macach Bonnot*.

Ecoles. — A l'occasion de sa tournée de révision M. le Préfet des Basses Alpes a accordé un jour de congé aux écoles primaires de garçons et de filles, à la date du 15 avril.

Soirée artistique. — Le soir de Pâques à 8 h. précises dans la salle de la mission, M. V. Blanc et ses amis du Cercle St-Michel de Marseille donneront une séance artistique qui comprendra : *Le Pater*, drame de F. Coppée de l'Académie Française ; un intermède-concert, et la soirée se terminera par *un notaire en cage*, vaudeville en 1 acte.

Certes au bazar parisien et à la porte. 1e 1 fr ; 2me 0,50 Tribune réservée aux hommes.

Echos du Palais. — Talmon Robert, 17 ans, cuisinier, et Fick Emile, 28 ans, tourneur sur métaux, originaires d'Allemagne, sans domicile fixe, sont condamnés par défaut à 5 francs d'amende et aux dépens, pour infraction à la loi du 8 août 1893, sur le séjour des étrangers en France.

Rinaudo Liovanni, 33 ans, terrassier, et Pettanivo Stéphano, 27 ans, terrassier, sujets italiens, sans domicile fixe, sont condamnés par défaut à 25 frans d'amende et aux dépens pour avoir voyagé sans billet.

ETAT-CIVIL

du 29 mars au 5 avril 1912

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Entre Chabus Félix Albéric, mécanicien et Mlle Roa Lucie-Irma Renée s. p.

Entre Colomb Raoul Henri, négociant et Mlle Martel Geneviève Claire-Marie, s. p.

DÉCÈS

Turcan Marie-Adelaïde épouse Amieux, 68 ans, rue Bourg Reynaud. — Clément Joseph Frédéric, cultiv. 67 ans, hospice.— Savonnet Auguste-Mathieu, berger, 71 ans, hospice.

P.-L.-M. — Fêtes de Pâques. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 28 Mars 1912 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 avril, étant entendu qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour, collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

P.-L.-M. — Fêtes de Pâques sur la Côte d'Azur. — *Billets d'aller et retour de famille,* toutes classes, de toutes gares aux stations du littoral situées entre Cassis et Menton.

33 jours. — Faculté de prolongation.

Importante réduction : 50 0/0 pour la 3e personne et 75 0/0 pour la 4e personne et chacune des suivantes.

Billets d'aller et retour individuels, toutes classes, pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Menton.

20 jours. — Faculté de prolongation.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit
Écrire Maison Burot, No , Nantes.

Fosse (Pyr.-Orient.) 21 mai 1911. J'atteste avoir employé les Pilules Suisses contre la *constipation*. Elles m'ont fait beaucoup de bien. PELLISSIER (sig. leg.)

Maladies de Printemps

Les rhumes, les bronchites mêmes se déclarent souvent avec les premiers beaux jours. Les accès d'asthme augmentent de fréquence et d'intensite. Aussi rappelons-nous aux malades un remède incomparable : la Poudre Louis Legras qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchite et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

SAVON CONGO Mille-soins des Infirmes

UN PRÊTRE dans un but charitable offre de faire connaître gratuitement recette infaillible pour guérir rapidement et radicalement Epilepsie, Maladies du Système nerveux, Neurasthenie. Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (Loiret).

Me Martial MASSOT, notaire
à La Motte-du-Caire (B.-A.)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant acte reçu par Me Martial MASSOT, notaire à La Motte-du-Caire, le onze février mil-neuf-cent-douze enregistré et transcrit, Monsieur Désiré-Fidèle **Lagarde**, propriétaire, domicilié et demeurant à **Clamensane** a VENDU à l'Etat Français pour le compte de l'**Administration des Eaux et Forêts** des terrains situés sur le terroir de la commune de **Clamensane** d'une contenance totale de vingt-neuf hectares quatre-vingt-cinq ares vingt-trois centiares section C. du plan cadastral, numéros 99, 144, 145 à 158, 170, 171, 179, 202 à 206, 208, 209, 276, 277, 121, 87p, 88p, 89p, 139 à 143, 33, 34, 82, 126, 127, 134, 81 et 82.

Cette vente a été faite moyennant le prix de **trois mille** francs.
ci. . . . . **3000 frs.**

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron le treize mars mil-neuf-cent-douze et signification en a été faite à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Sisteron le deux avril mil-neuf-cent-douze par exploit de Faravel huissier à Sisteron.

La présente insertion a lieu conformément à l'article 2194 du code civil afin de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales connues et inconnues et non inscrites.

Pour extrait :
Martial MASSOT.

Sang Bu

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang bu. — Bussang. — où gît la célèbre eau minérale providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang — Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs. Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse, une quantité égale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Vacances de Pâques

La Compagnie P.L.M. délivre, jusqu'au lundi de Pâques, au départ de toutes ses gares :

1° des *Billets d'aller et retour de Vacances*, à prix réduits. 1e, 2e et 3e classes, pour familles d'au moins trois personnes.

Validité ; 33 jours, avec faculté de prolongation.

Minimum de parcours simple ; 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o/o.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

2° des *Cartes d'Excursions* (individuelles ou de famille), 1e, 2e et 3e classes, dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévènes.

Ces cartes donnent droit à : la libre circulation, pendant 15 ou 30 jours, sur les lignes de la zône choisie ; un voyage, aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconquque des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de 0 fr. 066 en 1e cl. ; 0 fr. 045 en 2e cl. ; 0 fr. 03 en 3e classe.

Réduction de 10 à 50 o/o pour les cartes de famille.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et adressée avec une photographie de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train ; 3 jours à l'avance dans les autres gares.

© VILLE DE SISTERON

Guérison des hernies

chez l'Homme et la Femme

et des

MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E. GAUTHIER

Spécialiste herniaire

68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une méthode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région :

MM.

Eyssautier, ancien maire, à St-Beuoit Basses-Alpes).

Louis Chastel, à Opic (Alpes-Maritimes).

Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).

Basset-Jean, à la Faurie (Hautes-Alpes).

Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).

Roux Gustave, à Caromb (Drôme).

Louis Aubert, à la Roche (Drôme).

Aumage François, à Condoreet (Drôme).

Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).

Hugues Michel, à Puimichel (Basses Alpes),

Bertrand, à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).

Borel Ferdinand, à Valbelle, par Sisteron (Basses-Alpes).

M. E. GAUTHIER, recevra à

Veynes, hôtel Dousselin, lundi 15 avril,

Forcalquier, hôtel Valenty, lundi 22 avril,

Oraison, hôtel Nègre, mardi 23 avril,

SISTERON, hôtel des Acacias, mercredi 24 avril,

Laragne, hôtel Moderne, jeudi 25 avril.

NOTA. — Nous ne publions le nom des personnes guéries qu'avec leur autorisation formelle.

L'Avenir des Familles

Voulez-vous *acquérir un immeuble* construit selon vos désirs sans payer plus qu'un lover ordinaire ?

Voulez vous rendre cette propriété *bien de famille* incessible et insaisissable ?

Voulez-vous constituer à vos enfants une *dot* en vue de leur mariage ou de leur établissement ?

Voulez vous vous assurer un *capital* qui vous permettra de vous constituer une rente viagère ?

L'AVENIR DES FAMILLES, traite toutes ces opérations aux conditions les plus libérales et avec les garanties les plus sérieuses, sans risques et sans aléa possibles,

Ecrivez : 1, Place du Change, *Marseille*, pour avoir les notices et les statuts.

Agents demandés.

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerranée

Régates Internationales de Nice, Cannes et Menton

Vacances de Pâques

Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes à prix réduits

de VALENCE et AVIGNON

pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo et Menton

délivrés du 16 mars au 16 avril 1912

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o|o. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Valence à Nice viâ Marseille 1re classe 78 fr. 80 ; 2e classe 56 fr. 75.

D'Avignon à Nice viâ Marseille 1re classe 57 fr. 95 ; 2e classe 41 fr. 75.

***

Excursion en automobile

DANS LES ALPINES

(Saint-Remy, Les Beaux, Montmajour)

La Compagnie des chemins de fer P.L.M. a organisé un service d'auto cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ces antiquités romaines et du Moyen-âge.

Cette excursion qui aura lieu tous les jours du 31 Mars au 31 Mai 1912, empruntera l'itinéraire suivant :

AVIGNON (départ de la gare à 8 h. matin) Tarascon, Arles, Les Beaux, St-Rémy, Maillane, Avignon (retour à 6 h. 30 soir).

Durée du trajet 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

POMME DE TERRE HATIVE

-:- LA SUCCULENTE -:-

Variété Hollandaise cultivée par M. VAN WEITZ

Cette variété est sans conteste la meilleure de toutes celles cultivées jusqu'à ce jour. Elle résiste partout aux influences des intempéries et se plait dans tous les sols. Sa forme allongée, sans nœuds, sa chair jaune extra pour la cusine, son rendement très grand, font de la SUCCULENTE un produit unique.

10 kilos peuvent produire 300 kilos

Le colis de **10** kilos franco *gare* **6** *francs*. Expédition soignée. **Adresser lettres ou mandats à M. FAMART**, agent général (importation) **à COMPIÈGNE** (Oise).

Huile d'olive garantie pure à 1 fr 95 le kilog.

S'adresser chez M. Antonin REYNIER, 54 rue Droite, Sisteron.

à Vendre une VOITURE à quatre roues, avec capote en cuir, le tout en bon état. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier au dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

L'Année Scientifique et Industrielle, fondée par LOUIS FIGUIER, 55e année (1911), par **Emile Gautier.** — Un vol. in 16, avec 87 fig., br., 3 fr. 50. (Hachette et Cie, Paris),

La Librairie Hachette et Cie vient, pour la cinquante-cinquième fois, de mettre en vente le volume qu'elle publie chaque année sous le titre « l'Année Scientifique et industrielle ».

Dans ce nouveau volume, M. Emile Gauthier, dont le grand talent de vulgarisation est bien connu de tous, résume fidèlement tous les grands faits intéressant la science survenus au cours de l'année écoulée.

Nous signalerons en particulier, parmi les divers chapitres du volume les articles relatifs à la navigation aérienne, — à la télégraphie avec ou sans fil, — à la téléphonie, — à la protection contre la grêle, — à la synthèse du saphir, — aux champignons comestibles, — au sens de l'espace, — aux nouvelles idées sur la tuberculose, — à la réflexothérapie, — aux nouveaux traitements de l'obésité, — à la fièvre aphteuse, — aux lampes pièges à acétylène pour la destruction de la cochylis, — à la houille blanche dans le sud-est, — à l'automobile agricole, — aux progrès accomplis dans l'éclairage des phares et des bouées, — à l'éclairage au néon, — à l'allumage à distance et aux robinets allumeurs, — au bloc gaz système Picot, — à l'hélice aérienne, — au métropolitain de Paris, — aux multiples faits géographiques de l'année, etc., etc.

On le voit, non moins que ses devanciers, ce livre qui enregistre aussi fidèlement les multiples découvertes effectuées dans les diverses branches de la science et de l'industrie, constitue un précieux ouvrage dont la place est marquée en permanence parmi les livres documentaires que chacun doit posséder à portée de la main.

LA VIE HEUREUSE

Le numéro de mars de la VIE HEUREUSE est indispensable à toute femme élégante. Au moment où le printemps amène le renouveau de la mode, non seulement il met sous les yeux les créations de la mode, mais il joint à chaque exemple un conseil autorisé.

Pour la première fois, en effet, c'est à un comité d'artistes et de femmes dont l'élégance fait loi que la *Vie Heureuse* a confié le soin de choisir, entre mille photographies et croquis, les cent modèles les plus élégants, les plus simples, les plus pratiques pour la saison nouvelle : robes, manteaux, chapeaux, pour le jour, le soir, la ville, les visites, les diners, le théâtre.

Offert sous une admirable couverture de Drian, le maître incontesté des élégances parisiennes, illustré de dessins d'artistes renommés tels que Strimpl, Comtet, Stany, Nada, de photographies reproduisant des modèles des premières maisons parisiennes de mode et de couture, Poiret, Chéruit, Laferrière, Virot, Carlier et Alphonsine, etc., etc., ce numéro de printemps sera comme une revue unique des créations nouvelles de la Mode.

Mais il n'en reste pas moins une attachante revue de l'actualité mondaine, littéraire, théâtrale, artistique. De curieuses photographies illustrent un article de Mme Rémusat sur les fiançailles de la Princesse de Roumanie, montrent les promesses sportives d'élégantes amazones, ou les danses à la mode ; d'humoristiques dessins de Brissaud enseignent, de la bonne façon, la mode masculine ; des pages signées Marquis de Ségur, Jean Julien, Henry Bidou, Pierre de Trévières, Henri de Péréra ajouient à la *Vie Heureuse* de mars l'attrait de vingt pages d'actualité curieuses, instructives ou agréables.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes.

Faut-il boire du sang ?

La transfusion du sang, c'est-à-dire l'injection directe dans les veines d'un malade du sang d'un individu sain a été longtemps en honneur On a reconnu depuis que ce sang étranger était détruit immédiatement par celui du malade. On a alors proposé de boire du sang, et nombre de gens vont encore aux abattoirs avaler un bol de sang frais. Les anémiques, les personnes sans force et les convalescents n'ont plus besoin de se livrer à cette répugnante méthode, puisqu'ils peuvent boire de l'eau de Bussang, source Salmade ou des Demoiselles, qui par ses principes minéralisateurs parfaitement assimilables en fer, arsenic et manganèse aboutit à un résultat supérieur, Tout le monde a intérêt à se souvenir de cette heureuse action de l'eau de Bussang, et chacun ne doit pas hésiter a recommander cette eau à un malade et à un anémique.

Bulletin Financier

Notre marché se montre bien disposé au début de la séance. L'activité est moins grande vers la clôture.

Le 3 0|0 s'inscrit à 92.75.

Les Fonds d'Etats étrangers sont plus faibles : Extérieur 88.70 ; Russe Consolidé 95.50 ; Turc Unifié 82.

Les établissements de crédit sont assez bien tenus : Crédit Lyonnais 1515 , Société Générale 825 ; Comptoir d'Escompte 941 ; Banque Franco Américaine 515.

Parmi les Chemins de fer étrangers on cote ; Nord Espagne 466.

Les valeurs de traction reprennent un peu d'activité : Métro 466.

Parmi les titres de pétrole l'action de priorité de l'Union des Pétroles d'Oklahomo fait toujours l'objet de nombreuses demandes à 124.

NOVEL,

42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

MESDAMES

Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O.⊕, Pharm.ien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

POUR FAIRE **PONDRE** LES **POULES**

SANS INTERRUPTION

même par les plus grands froids de l'hiver

2.500 ŒUFS

par an pour 10 poules

DÉPENSE INSIGNIFIANTE

Méthode certaine. Nombreuses attestations

NOTICE très intéressante *gratis* et *franco*.

Ecrire : **CONSTANT BRIATTE**

Aviculteur, à PREMONT (Aisne)

Veillez sur votre Santé!

Ayez toujours

un Flacon

d'**Alcool de Menthe** de

Ricqlès

CONTRE :

Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.

Son usage quotidien préserve de la *Grippe et des Épidémies.*

REFUSER LES IMITATIONS

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* En Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos

Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles

Légumes secs ; Morue 1er choix

Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde

Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences

Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes

Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES

Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme

guérison rapide et assurée par le

"PULVEOL"

qui s'emploie en

Inhalations, Gargarisme, Vaporisations

— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

NOUVEAUTÉS !

Demandez chez tous les Libraires

1° La colle blanche supérieure

" FIXOL "

Se fait en 2 grandeurs de flacons

0 fr. 95 et 1 fr. 90

La meilleure des colles actuelles POUR TOUS USAGES

2° L'encrier breveté S. G. D. G

Inversable à niveau constant

Le **" PLENUM "**

Se remplit une fois par an !

4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.

Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Vient de Paraître

LA LIVRAISON

Complet en 20 Livraisons — Un franc net la livraison

LES MERVEILLES DU MONDE

LES PRODIGES DE LA NATURE — LES CRÉATIONS DE L'HOMME

Plus de 700 admirables Photographies

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, 79 Bd St-Germain PARIS

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS à *Jardins & Basses-Cours*

au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Gardez-Vous des Bohémiens et des Chemineaux

leurs signes secrets et trucs dévoilés par

LA VIE À LA CAMPAGNE

Dans son Merveilleux Numéro Spécial

LA CHASSE EN 1900

25 Articles des 1ers spécialistes cynégétiques.
Couverture et 2 hors-texte en couleurs,
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —

En vente partout et chez Hachette et Cie

SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

SE FAIT EN TEINTES :

Blanche
Rosée
Rachel
Chair
Naturelle

PRIX DU FLACON verre opale (déposé) **2 fr.**

Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crêmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraicheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabrican.

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON